

quand j'ai eu fini, j'étais ivre. (*Exclamations*)
Je continue:

Je n'hésite pas à signaler qu'au sujet de cette disposition ou de toute autre méthode jugée acceptable par la Chambre, ou par la majorité des députés, car elle tend, semble-t-il, à produire des résultats équitables et efficaces, le gouvernement sera toujours disposé à étudier en comité, les mérites des amendements proposés.

C'est-à-dire que nous allons les étudier en comité.

L'hon. M. Pickersgill: C'est là où nous en sommes présentement.

M. Woolliams: Mais on les a étudiés avant que nous arrivions à l'étape de l'étude en comité; le siège était fait. Par conséquent, peu importe que nos discussions s'éternisent ou s'arrêtent puisque le ministre a déjà pris une décision. En toute justice pour nous, il devrait nous annoncer cet après-midi que sa résolution était déjà prise puisqu'il agit de concert avec l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. (*Exclamations*) Je m'excuse; je veux dire de Winnipeg-Nord-Centre. Je rectifie.

L'hon. M. Hellyer: Vous ne savez même pas comment les désigner.

M. Woolliams: Je m'embrouille toujours lorsqu'il s'agit de Nord-Centre et de Sud-Centre, mais c'est bien de Nord-Centre qu'il s'agit ici.

Je sais que le ministre parle toujours avec circonspection et c'est ce qu'il a fait quand il a dit qu'il pourrait étudier les amendements en comité. Il a pensé qu'au cas d'événements imprévus, il valait mieux faire preuve de prudence dans la dernière phrase de l'un des passages de son discours. Il comptait que l'article du bill serait réservé et il entendait faire croire au parti conservateur, c'est-à-dire à l'opposition officielle, qu'il appuierait l'opposition officielle et le gouvernement jusqu'au bout, au sujet de cet article, en ne faisant aucune modification. C'est peut-être lui imputer des mobiles peu louables, mais je pense que, dans ce cas, il y a des raisons inavouées. Certes, si nous voulons une commission indépendante, nous avons de meilleures chances de l'obtenir en gardant l'ancien article plutôt qu'en acceptant le nouveau. Je vois pourquoi ils y tiennent tant; parce que, jusqu'ici, il faut compter avec le gouvernement provincial de la Saskatchewan. Qu'ils s'appellent le CCF ou le Nouveau parti démocratique, ils ne font qu'un, parce que dans leurs bulletins les deux sont compris. C'est une phrase passe-partout pour le parti.

Je sais qu'au niveau national, dans la fonction publique, nous nous efforçons de recruter des gens indépendants. J'ignore ce qui se passe dans toutes les provinces, mais il se peut qu'on ne prenne pas tant de soins à

[M. Woolliams.]

cet égard. Nous éprouvons des difficultés dans nos négociations et nous en avons assez, je pense, avec le régime de pension à participation et les divers autres programmes. Restons donc au niveau fédéral, et nommons à ces commissions des personnes qui relèvent du niveau fédéral. Je signale une fois de plus qu'un juge est un fonctionnaire d'un tribunal, qu'un greffier est un fonctionnaire d'un tribunal et qu'un procureur est un fonctionnaire d'un tribunal. Même si nous l'oublions en plusieurs occasions, les honorables représentants sont des dignitaires de la Chambre des communes. En outre, étant donné notre régime parlementaire unique en son genre et qui est une adaptation du régime britannique, le premier ministre et le chef de l'opposition sont les deux principaux dignitaires de la Chambre des communes.

Le ministre a déclaré qu'il avait une entière confiance dans les titulaires actuels de ces deux postes ainsi qu'à l'égard de ceux qui pourront assumer ces fonctions dans l'avenir. Vous pouvez écarter la magistrature de la vie politique mais, à mon avis, il est impossible d'éviter que des hommes politiques éminents ne s'intéressent pas du tout au travail de certaines commissions. Plutôt que de laisser à des personnes le soin de régler la question, consacrons par une loi l'indépendance de cette commission.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, pendant que l'honorable député de Bow-River établissait et rejetait ensuite certaines relations entre le ministre des Transports et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ou celui de Winnipeg-Sud-Centre, je m'interrogeais au sujet de la première question dont il a saisi le comité, lorsqu'il a demandé si la désignation du juge en chef d'une province ne le placerait pas dans une situation qui le pousserait rapidement à poser des gestes d'ordre politique.

M. Woolliams: Je n'ai pas laissé entendre qu'il agirait en politicien.

L'hon. M. Favreau: Non, mais on pourrait interpréter la chose ainsi.

M. Woolliams: Je ne suis même pas allé jusque là.

L'hon. M. Favreau: Je suis bien aise de voir que l'honorable député de Bow-River admet ne pas être allé jusque là et de ne pas en avoir eu l'intention. Pour ma part, si l'amendement est rejeté—je dirai ce que j'en pense dans quelques instants—je pense que le fait que le Parlement ait désigné le juge en chef d'une province pour choisir les membres de ces commissions indique nettement, à mon avis, que le Parlement croit que